

VilleParisis

Magazine

mars 2011 - N°57

DOSSIER

L'intercommunalité

ASSAINISSEMENT

ACTION SOCIALE

Équipements sportifs

INTERCOMMUNALITÉ

Aménagement de l'espace

Développement économique

ENVIRONNEMENT



PAGES 12-13



Budget rigoureux

05 AGENDA

07 DOSSIER

➤ L'intercommunalité en question

12 BUDGET

➤ Un budget rigoureux

14 ASSOCIATIONS

➤ Locaux associatifs de Boisparisis

15 CULTURE

➤ L'opération « Premières pages »

16 PROCHE DE VOUS

➤ Un nouveau car municipal

17 SOLIDARITÉ

➤ Plateforme Equinoxe

18 TRAVAUX

➤ 13 logements sociaux bientôt construits

➤ L'école Barbara s'agrandit

➤ Vieux pays : le puits réhabilité

23 VIE ÉCONOMIQUE

25 LIBRE OPINION

27 ÉTAT CIVIL

Directeur de la publication :
José Hennequin

Direction de la communication
en mairie : (01 64 67 52 80)

Photos : Yann Piriou, Axel Bertoux,
et nos photographes amateurs

Régie publicitaire :
Société LMC (06 87 83 64 20)
Seule cette société est mandatée par la Ville
pour la gestion d'espaces publicitaires dans
le Villeparisis Magazine et le Municipages.

Photogravure et impression :
Imprimerie Bailly (01 64 27 09 15)
www.imprimeriebailly.fr

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2011

Tirage : 11 800 ex.



ÉDITORIAL

JOSÉ HENNEQUIN ■■■

Servir les intérêts de Villeparisis et des Villeparisiens

2011 sera une année charnière pour l'avenir de notre commune. Les communes qui, comme Villeparisis, ne sont pas membres d'un établissement public de coopération intercommunale ont l'obligation d'adhérer à une communauté de communes ou à une communauté d'agglomération au plus tard le 1^{er} juin 2013.

Dossier technique et financier complexe, l'intercommunalité constitue surtout un enjeu politique essentiel : celui d'offrir aux Villeparisiens, en fonction du choix que le Conseil Municipal sera amené à faire en 2011, des équipements nouveaux et des services publics supplémentaires grâce à la mutualisation entre plusieurs villes des charges supportées aujourd'hui par notre seule commune. Le choix d'adhérer à une intercommunalité de projets engage donc l'avenir de notre ville. C'est pourquoi, j'ai décidé de consacrer l'année 2011, lors des réunions de quartiers ou de réunions spécifiques, à une information la plus complète possible des Villeparisiens.

Vous trouverez dans ce numéro un dossier sur l'intercommunalité, les missions qui pourraient être confiées à une structure intercommunale et l'intérêt qui s'y attache pour notre ville. Le débat démocratique que j'ai souhaité instaurer doit être une chance supplémentaire pour Villeparisis et non une contrainte de plus. Nous devons poursuivre dans ce nouveau cadre le développement équilibré de notre ville. Au moment où Villeparisis se libère enfin des conséquences des erreurs du passé qui ont lourdement pesé sur le redressement financier et urbain de la commune, **il est hors de question pour moi que, sous couvert de choix politiques ou partisans, Villeparisis retombe dans de pareils errements.**

C'est pourquoi, l'adhésion de Villeparisis à une communauté d'agglomération existante ou à une communauté d'agglomération nouvelle qui serait créée avec des communes riveraines sera conditionnée par un seul critère : **l'intérêt de Villeparisis et de ses habitants.**

Plusieurs choix s'offrent à notre ville :

- intégrer une intercommunalité existante, à l'image de la communauté d'agglomération de Marne et Chantieraine organisée autour de la ville de Chelles ;
- participer à la création d'une nouvelle communauté d'agglomération autour de la plateforme de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ;
- rejoindre le projet à l'étude d'une nouvelle intercommunalité autour de Claye-Souilly même si, à l'heure actuelle, la ville de Villeparisis n'a, à aucun moment, été sollicitée pour en faire partie.

C'est dire l'intérêt de ce débat politique pour lequel, le moment venu, le Conseil Municipal en toute transparence devra prendre ses responsabilités. Avant toute décision, l'information doit être complète, le choix parfaitement argumenté en associant le plus possible la population et ses représentants dans tous les groupes du conseil municipal.

Il en va de l'harmonie de notre ville et de la construction de son avenir.

Le Maire
José Hennequin

Agenda !

► à noter !



Réunions de QUARTIERS

Habitants et élus discutent de l'avenir de leur ville lors des réunions de quartiers.

Chaque Villeparisien peut communiquer ses interrogations, préoccupations et idées dans un courrier adressé à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 32 rue de Ruzé 77270 Villeparisis ou par mail à com@mairie-villeparisis.fr.

■ Prochaines réunions :

La Poste / Centre Culturel

Le vendredi 29 avril

Boisparisis

Le vendredi 20 mai

Le Parisis

Le vendredi 17 juin

Renan-Lavoisier

Le vendredi 23 septembre

Le Marché

Le vendredi 14 octobre

Les réunions ont lieu dans la salle des mariages à 20h30. L'accès se fait par la place F. Mitterrand (devant l'école Barbara).

2 - 13 - 27 AVRIL

Ludothèque

Tournoi de « Katamino »

le 2 avril de 14h30 à 17h30

Jouer avec les contes à la médiathèque

le 13 avril de 14h à 17h30

Mes premiers jeux... les Culbutos

le 27 avril de 9h30 à 11h30

17 AVRIL

Aeromodel Club

Symposium Hélico

Dimanche 17 avril à 10h
au terrain de Messy

2 - 8 - 10 - 16 - 17 AVRIL

Sport

Championnat de Handball

Villeparisis reçoit Crépy le 2 avril et Watrelos le 16 avril, à 19h
au gymnase Géo André

USMV Gymnastique

Compétition
Interclub individuelle
Vendredi 8 avril à 18h
au gymnase Géo André

USMV Badminton

Stage poussins
Dimanche 10 avril de 9h à 12h au gymnase des Petits Marais

Les Marsouins

Challenge B Gallais
Samedi 16 avril à 7h
à l'Etang

USMV Football

Tournoi jeunes
Dimanche 17 avril
au gymnase Géo André

30 AVRIL

Commémoration

Journée Nationale de la Déportation

Dimanche 30 avril à 11h15
au Monument aux Morts

► MÉDIATHÈQUE Elsa Triolet

■ « Histoires à compter »

Raconter pour les enfants de 3 à 6 ans
mercredi 6 avril à 10h30

■ « Des chiffres et des lettres »

Raconter à partir de 6 ans
mercredi 20 avril à 20h30

Avec la participation de l'association des Conteurs du Raconter



Médiathèque municipale Elsa Triolet
Place Pietrasanta à Villeparisis
Tél. 01 60 21 21 60

<http://mediatheque-villeparisis.dyndns.org/>

► TROC aux plantes



L'association des Citadines de Villeparisis vous donne rendez-vous le **samedi 9 avril à partir de 14h** pour son traditionnel « Troc aux plantes ». Des échanges de végétaux en tous genres et des discussions de jardinage vous attendent devant le PIM (Point d'Information Municipal) au marché couvert. « Venez cultiver l'échange : un bon plan pour jardinier en herbe ».

► CENTRE CULTUREL Jacques Prévert

■ Réactions en chaîne

Théâtre
dimanche 3 avril à 15h30

■ Hachachi le menteur

Jeune public
mardi 5 avril à 21h
mercredi 6 avril à 14h30

■ Tahiti Marquises

Connaissance du monde
vendredi 8 avril
à 14h30 et 20h30

■ Vian, je t'attends...

Théâtre
mardi 3 mai à 21h



VIAN, JE T'ATTENDS...

EN + À VENIR SUR
WWW.VILLEPARISIS.FR



PARTAGER

Les actus se partagent via facebook et twitter.

ÉCOLOGIE

Pour savoir où jeter quels déchets...

INFOS

L'intercommunalité est expliquée en diaporama, directement en ligne.

« Ce débat démocratique doit être une chance supplémentaire pour Villeparisis et non une contrainte de plus », a insisté le maire, José Hennequin, lors de la cérémonie des vœux.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

L'intercommunalité en question

Conformément à la loi, Villeparisis adhèrera à une intercommunalité avant le 1^{er} juin 2013. Cette réflexion de plusieurs années sera ponctuée de rendez-vous en 2011 et 2012. L'occasion de définir l'intercommunalité, de rappeler les obligations de la loi et d'expliquer les solutions pour Villeparisis.



La situation actuelle

Villeparisis est membre à ce jour de différents syndicats. Chacun a une mission particulière.

■ Le **SIACVIM** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Claye-Souilly, Villeparisis, Mitry-Mory) s'occupe de l'assainissement et de la gestion des eaux usées sur les trois communes.

■ Le **SMITOM** (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) du Nord Seine-et-Marne est chargé du « traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de 185 communes ».

■ Le **SIAERBB** (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Réneuse et de la Basse Beuvronne) s'occupe des cours d'eau de Villeparisis, Claye-Souilly, Mitry-Mory, Annet-sur-Marne et Fresnes-sur-Marne.

■ Le **SMIEP** (Syndicat Mixte Intercommunal d'Études et de Programmation pour la Révision du Schéma Directeur) de Marne Nord est en charge de l'aménagement urbain, du transport et du développement économique de 18 villes.

■ Le **Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France** contrôle l'acheminement de l'énergie dans 183 communes de la région parisienne.

■ Le **SEDIF** (Syndicat des Eaux D'Île-de-France) gère et distribue l'eau potable dans 144 communes.

Syndicats et EPCI

Créés par la loi du 22 mars 1890, les syndicats permettaient à l'origine de regrouper des communes pour gérer une seule **mission d'intérêt intercommunal** comme la distribution de l'eau par exemple. Depuis 1959, **les syndicats de communes peuvent s'occuper de plusieurs compétences notamment dans le domaine de l'assainissement ou de la collecte des ordures ménagères**. Une communauté de communes ou une communauté d'agglomération n'a pas les mêmes

À RETENIR

L'intercommunalité est le regroupement de plusieurs communes dans un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pour gérer ensemble des services publics, ou mener à bien des projets concernant le développement local et la politique d'aménagement du territoire.

missions qu'un syndicat. Une ville peut donc être membre d'un syndicat et d'une autre intercommunalité.

Deux projets différents

Villeparisis appartient à des syndicats qui gèrent l'assainissement, les ordures ménagères, etc. **En devenant membre d'une communauté d'agglomération, la ville s'investit dans un autre projet**. Avec d'autres communes, elle confiera à l'intercommunalité les missions de développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat et politique de la ville dans la communauté.

Quelques chiffres

Au 1^{er} janvier 2010, la France compte **34 773 communes regroupées en 2611 EPCI** (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre soit près de **95 % des communes et 90 % de la population**.

CERTAINES COMPÉTENCES, COMME LE SPORT, LA CULTURE OU ENCORE L'ASSAINISSEMENT, PEUVENT ÊTRE TRANSFÉRÉES VERS UNE





Loi du 16 décembre 2010

Votée le 16 décembre 2010, la loi sur la réforme des collectivités territoriales impose notamment aux villes de se regrouper en intercommunalité au plus tard le 1^{er} juin 2013. Avant cette échéance, l'intégration des communes est négociée via un outil de travail : le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ou SDCl. Ce dernier est élaboré par les préfets en collaboration avec les communes qui n'ont pas rejoint d'intercommunalité et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. **Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale doit être terminé en décembre 2011 pour être opérationnel dès 2012** : il reste donc un an aux communes pour choisir l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) auquel elles veulent appartenir. Elles peuvent donc rejoindre une intercommunalité de leur propre initiative dans le cadre de ce schéma départemental.

Après le 31 décembre 2011 et jusqu'en 2013, le préfet peut créer, modifier ou fusionner des communautés. **Après le 1^{er} juin 2013, la préfecture peut contraindre une commune isolée à se rattacher à un EPCI.**

INTERCOMMUNALITÉ

Qu'est-ce qu'une intercommunalité ?

L'intercommunalité est le regroupement de plusieurs communes en EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) permettant la gestion des activités ou services publics. Chaque ville membre peut lui transférer des compétences et missions particulières.

L'intercommunalité permet aux villes d'élaborer **des projets en commun**. Elle structure et organise les initiatives locales tout en rassemblant les moyens. L'intercommunalité permet aux villes de mener ensemble **un projet autour du développement local et de la politique d'aménagement du territoire**.

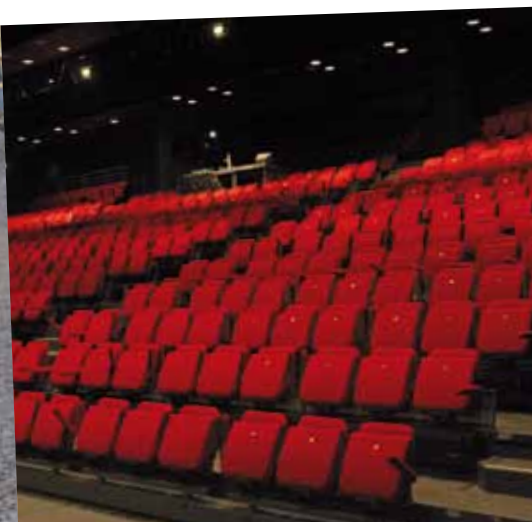
Son fonctionnement : À la tête d'une intercommunalité, son **président possède le pouvoir exécutif**. Il est entouré d'une **assemblée délibérante**, composée des délégués de chaque commune. Les membres sont élus par les conseillers municipaux des villes appartenant à l'intercommunalité. Aucune commune ne peut obtenir la majorité des sièges à elle seule.

Trois types de compétences : obligatoires, optionnelles et facultatives. Les compétences obligatoires sont **exigées par la loi** et sont forcément exercées par l'établissement public.

La loi impose aussi aux communautés de **gérer un nombre minimum de compétences figurant dans le code général des collectivités territoriales** : les compétences optionnelles. Certaines communes peuvent enfin décider de transférer des compétences facultatives.

Les transferts de compétences : Ils se votent à la majorité des deux tiers des conseils municipaux (représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté) ou **la moitié des conseils municipaux** (plus des deux tiers de la population totale). Le transfert sera définitivement prononcé par **arrêté préfectoral** et les compétences inscrites dans les statuts de la communauté. **Ces transferts administratifs ne signifient pas que le service ou l'équipement seront déplacés**. Si l'EPCI gère la compétence culturelle ou sportive, la médiathèque ou la piscine restent à Villeparisis.

INTERCOMMUNALITÉ MAIS LEURS STRUCTURES RESTERONT DANS LA VILLE.



« 2011 verra la construction de l'intercommunalité se réaliser, celle pour laquelle la réflexion déjà engagée depuis plusieurs années, doit aboutir à un choix du conseil municipal pour une mise en œuvre dès l'année 2012. Choix difficile, j'en conviens, puisqu'il est irréversible », a déclaré le maire José Hennequin le 11 janvier dernier.

Communauté de communes et communauté d'agglomération

De par sa population, Villeparisis a le choix entre deux types d'Établissement Public de Coopération Intercommunale : la communauté de communes ou la communauté d'agglomération. Ces deux formes d'intercommunalité se différencient sur plusieurs points notamment par leurs compétences obligatoires (principales missions) et optionnelles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

➤ **Caractéristiques :** L'établissement regroupe plusieurs communes « d'un seul tenant et sans enclave ».

➤ **Compétences obligatoires :**

- aménagement de l'espace ;
- actions de développement économique.

➤ **Compétences optionnelles choisies parmi au moins un des domaines suivants :**

- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- politique du logement et du cadre de vie ;
- création, aménagement et entretien de la voirie ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement maternel et élémentaire ;
- tout ou partie de l'assainissement ;

- action sociale d'intérêt communautaire. Elles peuvent enfin, comme les communautés urbaines, exercer tout ou partie des compétences du département en matière d'action sociale, après avoir signé une convention avec lui.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

➤ **Caractéristiques :** L'établissement regroupe plusieurs communes urbaines dans un espace sans enclave et d'un seul tenant, regroupant plus de 50 000 habitants autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. **Par conséquent, pour la ville de Villeparisis, ce sera une communauté d'agglomération.**

➤ **Compétences obligatoires :**

- développement économique ;
- aménagement de l'espace communautaire ;
- équilibre social de l'habitat ;
- politique de la ville dans la communauté.

➤ **Trois compétences optionnelles choisies parmi :**

- création ou aménagement et entretien de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- assainissement ;
- eau ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- action sociale d'intérêt communautaire. Elles peuvent également exercer pour le département tout ou partie de ses compétences dans le domaine de l'action sociale, après avoir conclu avec lui une convention.

Les différentes structures

Il existe principalement quatre structures intercommunales :

- La **Communauté de Communes** (loi du 6 février 1992) : jusqu'à **49 999 habitants** ;
- La **Communauté d'Agglomération** (loi du 12 juillet 1999) : à partir de **50 000 habitants** et avec au minimum une commune de **15 000 habitants et plus** ;
- La **Communauté Urbaine** (loi de 1966) : à partir de **450 000 habitants** ;
- La **Métropole** (loi du 16 décembre 2010) : Plus de **500 000 habitants**.

QUESTION

Où demandera-t-on un permis de construire ou d'agrandissement si Villeparisis adhère à une intercommunalité ?

Au service urbanisme, en mairie. L'aménagement de l'espace est une compétence intercommunale mais les Villeparisiens s'adresseront toujours en mairie. Demain, l'instruction des permis pourra ou non être assurée par l'intercommunalité mais le dépôt des demandes et le retrait des autorisations seront toujours assurés à l'hôtel de ville.

INTERCOMMUNALITÉ

QUESTIONS



QUESTION

Et pour faire sa carte d'identité ?

Ce n'est pas une compétence intercommunale, donc le service État Civil aura les mêmes missions qu'aujourd'hui. Que ce soit pour faire sa carte nationale d'identité, s'inscrire sur les listes électorales, demander des certificats d'actes, etc, il faudra toujours se déplacer en mairie.



RÉPONSES

QUESTION

Le réseau de transports en commun sera-t-il le même ?

Les usagers pourront emprunter les mêmes lignes de bus. Aucun changement n'est prévu avec le passage en intercommunalité.

Seul le montant de la participation financière versée aux CIF sera prise en charge demain par la Communauté d'Agglomération. De même, les Villeparisiens continueront à prendre le RER à Villeparisis (contrairement à certaines rumeurs ridicules !).

QUESTION

Qu'est-ce que ça change pour les Villeparisiens ?

L'intercommunalité apporte un « plus » en terme d'investissements et de services sur la ville. Même si certaines compétences seront transférées, les services et les agents resteront géographiquement en poste sur la ville. Tous les services, comme le Sports et Fêtes, l'Éducation, le CCAS, les services Techniques ou encore, seront toujours présents en mairie. L'intercommunalité ne changera donc pas les habitudes des Villeparisiens.

La gestion de différents équipements, comme la piscine ou la médiathèque, pourrait être transférée à l'intercommunalité. Quelles conséquences pour les Villeparisiens ?

QUESTION

Aucune ! Même si les compétences piscine ou culture peuvent être déléguées à l'intercommunalité, l'utilisation des équipements villeparisiens restera la même. Les associations, les écoles et les centres de loisirs continueront à se rendre dans les différents gymnases, sur les terrains de sport et à la piscine comme aujourd'hui. Il en est de même pour la culture. Le conservatoire, le centre culturel Jacques Prévert et la médiathèque Elsa Triolet proposeront les mêmes services au même endroit.



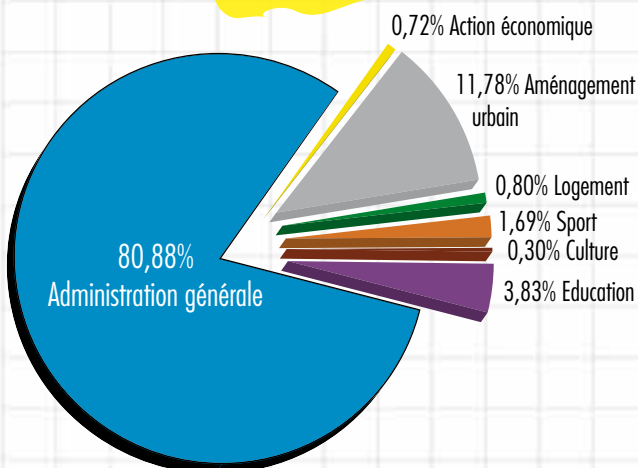
CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE

Un budget rigoureux

« Notre priorité est de respecter l'engagement politique pris dès 1995, à savoir la non-augmentation des taux d'imposition communaux », déclare le maire José Hennequin.

Dans un contexte économique difficile, en dépit du désengagement de l'État et des transferts de charges qui se poursuivent, le budget 2011 s'attache à répondre aux besoins de la commune et de ceux des Villeparisiens. Malgré ces coups portés par l'État contre les collectivités territoriales, les élus ont pris la décision, une nouvelle fois, de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2011 ! Une extrême rigueur budgétaire et une gestion saine sont donc les solutions mises en œuvre pour continuer à répondre aux besoins de la ville. Alors que l'État mène une politique financière injuste, Villeparisis met un point d'honneur à maîtriser ses dépenses et sa dette pour préparer l'avenir.

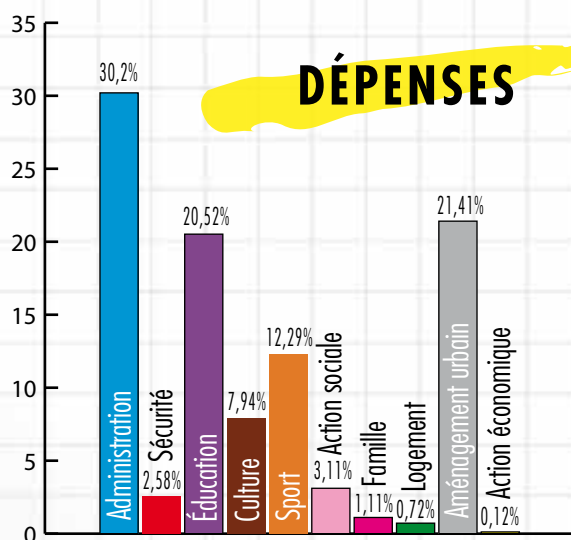
RECETTES



Le budget de fonctionnement

Les 29 334 055 € du budget de fonctionnement règlent toutes les dépenses courantes et d'entretien, qui varient d'une année sur l'autre en fonction des prix pétroliers, du gaz, de l'électricité et de l'eau. La ville verse un total de 3 576 363 € de subventions à différents partenaires associatifs (centre culturel Jacques Prévert, Maison Pour Tous Jacques Marguin, Office Municipal de la Jeunesse, des crèches du Mail de l'Ourcq et de Boisparisis, associations sportives et Centre Communal d'Action Sociale). Villeparisis participe également au financement du contingent incendie et de différents syndicats dont elle est membre à hauteur de 2 025 199 € au total. Le budget de fonctionnement règle également les intérêts de la dette, dont l'encours rapporté aux recettes de fonctionnement représente un pourcentage inférieur à celui des autres communes de même strate (59 % au lieu de 78 %). À noter que la masse salariale à elle seule représente près de 50 % de ce budget alors que dans les autres communes de 20 000 à 50 000 habitants elle s'élève à 56,80 %.

DÉPENSES



« L'engagement que nous avons pris dans notre programme municipal nécessite une gestion d'une extrême rigueur tant au niveau des dépenses de fonctionnement que celles d'investissement », explique Patrick Pavillon, maire adjoint chargé des Finances.

L'extinction de la dette

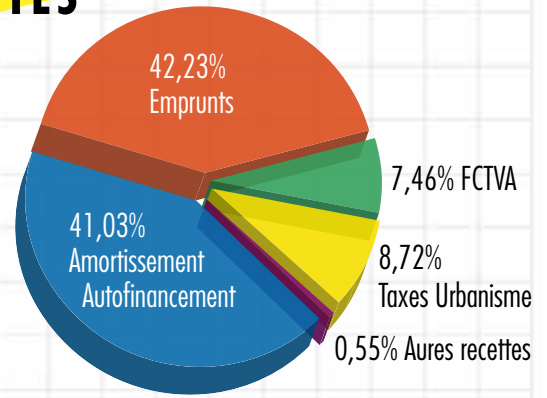
Villeparisis maîtrise son emprunt en assurant son remboursement sans alourdir la dette. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2011 est de 18 177 914 € et la ville remboursera en 2011, 2 395 950 € d'annuité (capital et intérêts).

1 800 000
1 600 000
1 400 000
200 000
000 000
800 000
600 000
400 000
200 000

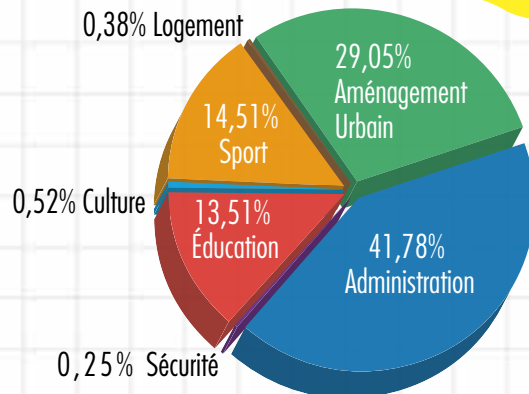
Le budget d'investissement

Améliorer le cadre de vie des Villeparisiens est l'objectif premier du budget d'investissement. **3 270 961 € sont consacrés aux programmes d'aménagement de la ville.** Les travaux classiques dans les bâtiments, à hauteur de **219 000 €**, permettront la réfection de la façade et du clocher de la mairie, la rénovation du portail du parc Balzac, des travaux dans les écoles, l'installation d'un déchloramineur à la piscine Jean Taris et la participation à la surcharge foncière des bailleurs lors de construction de logements sociaux. **1 123 000 € sont alloués aux travaux de voiries** et d'éclairage public dont 622 000 € pour la réfection des chaussées. **85 000 € sont consacrés à l'achat de véhicules.** Le budget d'investissement permet également la réalisation de **plusieurs opérations d'envergure.** **1 273 785 €** financent l'extension de l'école Barbara, la création d'une liaison douce à proximité du collège Gérard Philippe, des travaux dans la piscine et la reconstruction des locaux associatifs Boisparisis.

RECETTES



DÉPENSES



Les dépenses et les recettes en 2011

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

charges du personnel, charges courantes (eau, électricité, fournitures...), intérêts de la dette.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

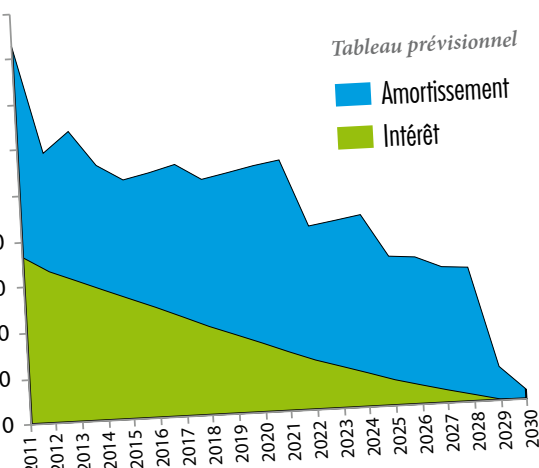
impôts et taxes, dotations de l'État, subventions, participations des usagers, produits du domaine.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : remboursement du capital de la dette, travaux de voiries et dans les bâtiments, acquisition de mobilier et matériel.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

FCTVA, subventions, taxe d'urbanisme, emprunts.

Informations financières - RATIOS	Valeurs communales	Moyennes nationales
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1159	1227
Produit des impositions directes / population	576	538
Recettes réelles de fonctionnement / population	1240	1400
Dépenses d'équipement brut / population	138	435
Encours de dette / population	726	1089
DGF / population	272	304
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,3%	56,8%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	99,45%	91,8%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	Sans objet pas d'EPCI	
Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99,10%	100,5%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	11,1%	22,8%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	59,1%	78,0%



Assainissement

Le budget assainissement est élaboré en parallèle de celui de la ville. La recette assainissement, financée par une partie de la facture d'eau payée par les Villeparisiens, est uniquement utilisée pour des travaux d'assainissement. D'un montant de **4 766 608 €** dont 1 690 397 € pour le fonctionnement (dépenses courantes) et 3 076 211 € pour l'investissement (travaux et remboursement de l'emprunt), **ce budget permet de réaliser les travaux** (collecte des eaux usées, réfection du réseau...) répondant aux priorités définies par le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement).

Associations



NUIT DES ASSOCIATIONS

➔ Les bénévoles à l'honneur

La soirée du 5 mars était dédiée aux **78 associations**. **510 bénévoles** sont arrivés au gymnase des Petits Marais en présence du maire José Hennequin, Jean-Pierre Duc, maire adjoint chargé de la Vie associative, des Fêtes, des Cérémonies et du Jumelage, Michèle Pélabère, maire adjoint chargée de la Culture et conseillère générale et de nombreux élus. **Accueillis au son de la musique tzigane, ils ont rejoint leur table tandis que deux caricaturistes croquaient les visages.** Le repas s'est déroulé au rythme du spectacle So Woman avant de laisser place à l'orchestre Ambre 9 pour faire danser les invités !

BOISPARISIS

Meilleur service !

Suite à leur destruction par un incendie, **les locaux associatifs de Boisparisis vont être reconstruits. Ils seront plus fonctionnels et proposeront un meilleur accueil.** D'une surface identique, soit environ 230 m², le bâtiment de plein pied proposera **deux salles d'activités indépendantes** avec des sols adaptés aux différentes pratiques sportives. Une infirmerie, une loge de gardien, deux vestiaires, des locaux de rangement, d'entretien et technique, un bureau, une réserve et un hall d'entrée composeront le nouveau bâtiment. **Les travaux de reconstruction démarreront cette année.**



CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT

↳ L'atelier des dragons

Isabelle Groult a installé ses créatures en papier mâché au centre culturel le temps d'une exposition.

Dans le cadre de la manifestation « **Les Villeparisiens ont du talent** » à l'initiative de la Maison Pour Tous Jacques Marguin, Isabelle Groult a exposé ses dragons au centre culturel. Sur terre et dans les airs, des petites et des grandes créatures de toutes les couleurs ont envahi la galerie d'art. « **J'espère que vous aurez autant de plaisir à les regarder que moi à les fabriquer** », a déclaré **Isabelle Groult** lors du vernissage du 4 mars en présence de

Patrick Pavillon, représentant le maire et la conseillère générale, Jean-Pierre Duc, maire adjoint chargé de la Vie associative et Gérard Truchon, président de la MPT. **Préférant les discussions au discours et très heureuse de partager sa passion**, Isabelle Groult est restée disponible pour répondre aux questions des visiteurs. Expliquant sa technique et ses influences, elle confie aussi que son travail était au début un passe-temps comme un autre.

HOMMAGE

Un écrivain s'est éteint ■■■

Né à Villeparisis en 1920, Jacques Lime a été enterré le 21 février dans cette ville qu'il aimait tant. **Artiste sur son temps libre, il a créé plus d'une centaine de sculptures en bois d'olivier et a écrit 36 livres dont six ouvrages consacrés à Villeparisis** : « Villeparisis Jadis et Naguère » ; « Villeparisis au fil du temps » ; « Villeparisis et l'abbaye Saint Victor de Paris » ; « Un Villeparisien dans la tourmente » ; « Signification des patronymes Villeparisiens » et « Les vieilles maisons de Villeparisis ». **A découvrir à la médiathèque** : <http://mediatheque-villeparisis.dyndns.org/>



PETITE ENFANCE

↳ Premières pages

« **La lecture c'est aussi pour les tout-petits** ». L'opération « Premières Pages », à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), est relayée en Seine-et-Marne par le Conseil Général. **Elle offre un livre à tous les enfants nés ou adoptés en 2010 : « mercredi d'Anne Bertier**. Des dessins minimalistes illustrent l'histoire de Petit Rond et Grand Carré. L'ouvrage est accompagné du « **Petit guide de voyage au pays des histoires** » et de « **Bébé butine** », bibliographie de la médiathèque départementale de Seine-et-Marne. **La médiathèque municipale Elsa Triolet étant partenaire, les parents ayant reçu l'information par courrier peuvent venir y chercher l'ouvrage.**



Proche de vous



TRANSPORT

➔ Un nouveau car municipal

Le car flambant neuf est arrivé à Villeparisis le 8 février et a été mis en circulation le 14 février.

Avec ses 12 mètres de long, le nouveau car villeparisien contient **57 places (plus celle du chauffeur et un strapontin)** équipées de ceintures ventrales et latérales pour les sièges avant. **En investissant 182 868 € pour l'achat de ce véhicule, Villeparisis a privilégié la sécurité.** Le répéteur des feux de détresse se met en marche à

l'arrière et le frein d'immobilisation s'active lors de l'ouverture des portes. Un système d'**éthylotest** au départ oblige le chauffeur à souffler : en cas d'alcoolémie détectée, le car ne démarre pas... D'autre part, le véhicule est **aux dernières normes environnementales (EEV)** avec le procédé Adblue qui permet au gaz de sortir plus propre.

POINT INFORMATION MUNICIPAL

Nouveaux horaires à partir du 1^{er} avril

À partir du 1^{er} avril, le PIM (Point Information Municipal) ouvrira **uniquement les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 ainsi que le jeudi de 13h30 à 18h.** Situé avenue du Général de Gaulle au Mail de l'Ourcq, le PIM recueille vos demandes de carte d'identité (qui seront à retirer en mairie). Il délivre

les sorties de territoire et certificat de concubinage. Le PIM donne les imprimés pour les permis de construire et de démolir, pour les déclarations de travaux et les certificats d'immatriculation. Il procède à la légalisation de signature et l'inscription des enfants en maternelle et CP. Pour les seniors, le PIM permet le renouvellement des cartes Rubis et Améthyste et les inscriptions au colis et banquet des aînés.



Passeport !

La mairie de Villeparisis ne délivre pas de passeport.

Il faut se rendre dans l'une des 28 communes de Seine-et-Marne suivantes pour toute demande de passeport : Bray-sur-Seine, Brie-Comte-Robert, Bussy Saint-Georges, Chelles, Claye-Souilly, Combs-la-Ville, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Dammarie-les-Lys, Dammartin-en-Goële, Fontainebleau, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nangis, Nanteuil-lès-Meaux, Nemours, Noisiel, Pontault-Combault, Provins, Rosay-en-Brie, Savigny-le-Temple, Serris, Torcy.



PLATEFORME EQUINOXE

↳ Écoute conviviale

Une plateforme d'appels de convivialité est en cours d'installation à la résidence Octave Landry.

Equinoxe, partenaire privilégié de Villeparisis depuis 1995, équipe les seniors et les personnes dépendantes d'un système de téléassistance qui permet une prise en charge rapide en cas de problème. Partant du constat que certains appels d'urgence étaient parfois liés au besoin de discuter, **Equinoxe a décidé de créer une plateforme d'appels de convivialité et de la baser à**

Villeparisis. En cours d'installation depuis février, elle sera opérationnelle début mai. Entre temps, Equinoxe (en partenariat avec le CCAS) constitue son équipe d'écotants avec le recrutement de travailleurs en situation de handicap et de six bénévoles. Supervisés par un psychologue, ils répondront aux appels, discuteront et **créeront** ainsi du **lien social.**

Rendez-vous

Les prochaines séances du **groupe de parole pour les aidants familiaux** auront lieu les **12 avril** et **17 mai** prochains. Encadré par Yves Haugomat géronto-psychologue, il apporte **écoute, soutien et conseil.** Les personnes, prenant en charge un parent dépendant à son domicile, sont **libres de s'exprimer dans un cadre bienveillant.**

Renseignements au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile au 01 64 27 92 22.

LES SENIORS

Fête des grands-mères

Pour célébrer les grands-mères, la résidence Octave Landry a organisé un **repas convivial sur le thème du carnaval le 8 mars dernier.** Parés de leurs habits de fête et déguisements, 80 seniors ont dégusté un couscous en présence du maire José Hennequin. L'ambiance festive s'est poursuivie toute l'après-midi avec l'animation musicale de Christophe Bataille.



CHANTIER DE LA DÉPENDANCE

↳ La parole au maire

Dans le cadre de la concertation nationale sur l'**autonomie des seniors**, une table ronde était organisée par le Conseil Général 77 le 8 février. **L'occasion pour José Hennequin d'expliquer la politique sociale de Villeparisis.** Il a détaillé **les missions de prévention, solidarité et écoute** pour lutter « contre l'isolement chez les seniors ». Il a insisté sur l'importance de la **professionnalisation des agents** intervenant à domicile qui s'adaptent aux besoins de chacun. Seul élu local convié pour défendre ce thème, le maire a assuré que **la force d'une ville se trouve dans son CCAS**, structure de proximité garantissant l'efficacité des aides à domicile auprès du public fragile.

HABITAT

13 logements sociaux bientôt construits

Treize logements diffus vont être aménagés sur la ville. Le bailleur social **Marne et Chantereine Habitat a acheté cinq parcelles de terrain à la ville pour y construire des maisons individuelles de 3 à 5 pièces**. Cinq logements seront bâtis au 45/47 rue Victor Hugo et quatre au 7 avenue du Foyer. Une maison individuelle sera installée au 25 rue Camille Flammarion, une autre au 29 avenue du Poitou et deux logements verront le jour au 10 rue des Libellules.

Le chantier démarre en avril par la démolition des constructions existantes rues du Foyer et Camille Flammarion. Les branchements VRD (Voirie et Réseaux Divers) se feront début juin et les fondations en juillet. Pendant ce temps, **les maisons en ossature bois sont en cours de fabrication en usine. Amenées par plateau, elles seront installées sur site à la fin de l'été**. Ce procédé innovant est adapté à Villeparisis : il occasionne moins de gêne pour les riverains.

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et du Programme National de Renouveau Urbain, **la ville de Villeparisis a fait appel à Marne et Chantereine Habitat pour réaliser ces constructions labellisées CQFD (Coût Qualité Fiabilité Délai)**. Ce programme permet un chantier moins long et moins coûteux pour la réalisation de logements de qualité qui devraient atteindre au moins la performance énergétique BBC (Bâtiment Basse Construction). Autrement dit, les charges des futurs locataires se trouveront réduites.

.....

21 rue de Ruzé

Le second œuvre est actuellement en cours au 21 rue de Ruzé. Les travaux se déroulent simultanément dans les deux immeubles pour une livraison prévue en octobre 2011. À terme, 31 logements et autant de places de parking en sous-sol seront réalisés. Les constructions se présentent sous forme d'une succession de volumes, de R+2+combles (soit un rez-de-chaussée, deux étages et des combles) en façade sur la rue de Ruzé pour aller vers R+1 (rez-de-chaussée et un étage) au fond du terrain.

.....

Adoma grignoté

La seconde partie du bâtiment ex-Sonacotra a été déconstruite grâce au processus de grignotage en février dernier et sera remplacé par un espace vert. Le terrassement, la création de places de stationnement, l'installation du portail, la réhabilitation des voiries et la matérialisation du passage piéton accompagnent l'**aménagement de l'espace paysager**. La première partie, déconstruite en 2009, avait déjà laissé place à **trois immeubles modernes tendance HQE** (Haute Qualité Environnementale).

LES 5 LOGEMENTS
AU 45/47 RUE VICTOR HUGO



31 LOGEMENTS



DÉCONSTRUCTION



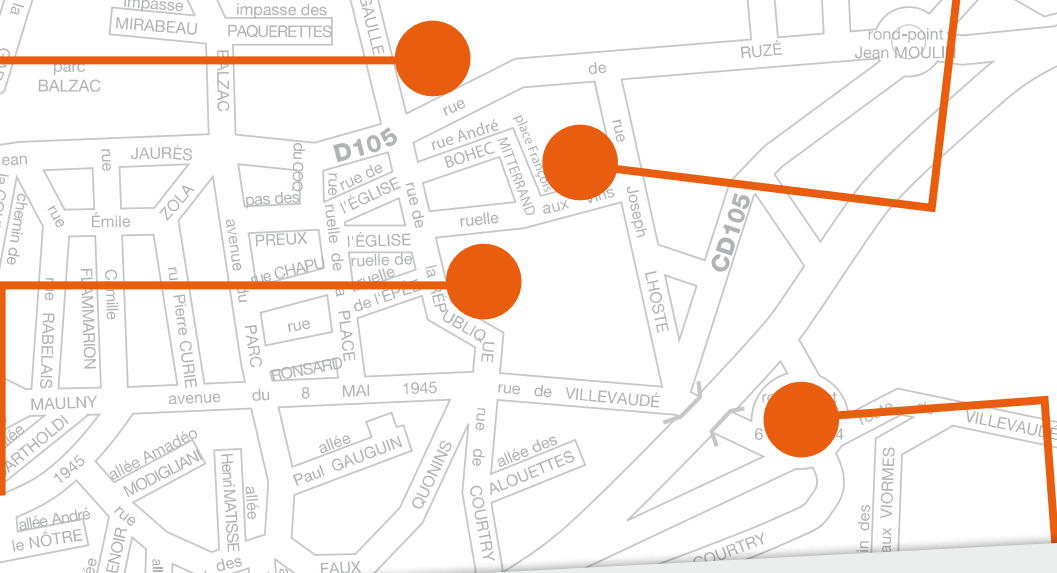


SCOLAIRE
L'école Barbara s'agrandit

L'extension de l'école Barbara est en cours depuis la fin février et devrait s'achever avant l'automne 2011. **Deux classes et une salle d'activités supplémentaires sont construites à l'étage, au dessus de la salle de restauration.** L'éventualité de cet agrandissement avait été prise en compte lors de la construction en 2008. **Le coût de l'intervention, d'un montant de 900 000 € TTC, est financé par la ville.** Les travaux se déroulent en **toute sécurité : aucune interférence n'est possible avec les écoliers et l'accès au chantier se fait par la ruelle au Vin** dont trois places de stationnement ont été condamnées. L'accès au parking par cette rue est fermé pendant environ deux mois.



PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE BARBARA



ASSAINISSEMENT : Route de Villevaudé

Distincts de l'effondrement de la chaussée sur le giratoire du 6 juin 1944 (gérée par le Conseil Général), **les travaux d'assainissement se poursuivent sur la route de Villevaudé.** Le forage dirigé est terminé et le réseau passe désormais sous la RD 603. Depuis mars, le chantier a lieu sur la RD 105 (entre Peugeot Métin et la société Clamens) où une voie de circulation a été neutralisée. En cours depuis le 3 janvier, **ces travaux permettent la mise en séparatif (eaux usées distinctes des eaux pluviales) du réseau d'assainissement.**

Travaux

VOIRES Rue Pierre Loti

Des **travaux d'assainissement** ont eu lieu rue Pierre Loti depuis la mi-février. Ils sont suivis par **des interventions sur la voirie pour reprendre la chaussée et les trottoirs**. L'intervention, d'un montant de **340 000 € TTC** financée par la ville, se terminera en avril.

Rue Jules Guesde

Suite aux travaux d'assainissement de la rue Jules Guesde (démarrés en novembre 2010), la **voirie a également été remise à neuf durant le mois de février**. L'intervention, d'un coût de **480 000 € TTC**, a été financée par la ville.

LOI SRU 17,5 % de logements sociaux

Avec un total de **1680 logements sociaux au 1^{er} janvier 2010**, le Préfet de Seine-et-Marne indique dans son courrier du 11 février 2011 que **Villeparisis s'approche de l'objectif des 20% fixé par la loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain). Percevant la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), la ville est exemptée du prélèvement prévu pour les communes qui comptent moins de 20% de logements sociaux.



RUE PIERRE LOTTI



RUE JULES GUESDE

VIEUX PAYS Le puits réhabilité

Six agents du Centre Technique Municipal ont remis à neuf le puits du passage des Preux. Entre septembre et décembre 2010, ils ont consolidé l'intérieur avant de retravailler l'extérieur, notamment les éléments en fer forgé. Une borne en pierre, pilier d'un ancien relais de poste, a également été posée. Des glycines seront prochainement plantées...

Plus esthétique, le puits de Villeparisis s'harmonise idéalement avec la place de l'Église Saint-Martin récemment rénovée.



PASSAGE DES PREUX

LOGEMENTS



Deux constructions av. Eugène Varlin

Au 69/75 avenue Eugène Varlin, la construction de 28 logements et autant de places de parking touche à sa fin. Démarré en juillet 2009, le chantier TMH Lavoisier devrait se terminer en avril.

À côté, au 51/55 avenue Eugène Varlin, 27 logements locatifs de Pierres et Lumières et autant de places de parking sont en cours de réalisation. Depuis septembre, les travaux se déroulent à l'intérieur.

Avenue de Flandres

Démarrés le 14 mars pour environ trois mois, les travaux rue de Flandres remettent à neuf l'assainissement, la voirie et les trottoirs. Les feux tricolores permettant l'alternance de la circulation seront maintenus, l'emplacement des îlots et chicanes a été déterminé avec les riverains et la largeur du trottoir sera modifiée. La circulation sera interdite durant les travaux et une déviation est mise en place.

RUE DANTON



Rues Danton et Molière

Un carrefour surélevé avec un plateau traversant est en cours de réalisation à l'angle des rues Danton et Molière. Livré en avril, cet aménagement permettra une meilleure sécurité des piétons. Cette opération fait suite aux interventions sur les deux rues concernant le réseau d'assainissement, la chaussée et les trottoirs (uniquement rue Danton - voir photo). D'environ 550 000 € TTC, le coût de la totalité des travaux a été financé par la ville.



Assainissement rue du Foyer

D'un coût de 500 000 € TTC financés par la ville, les travaux d'assainissement de la rue du Foyer ont permis la pose d'un collecteur d'eaux pluviales d'une plus grosse capacité hydraulique.

RUE DU FOYER

Commissariat

Le chantier du futur commissariat s'installera durant la seconde quinzaine d'avril dans le quartier de La Poste. Il sera clôturé pour plus de sécurité. Les travaux devraient durer 18 mois.



113/115 RUE JEAN JAURES

31 logements rue Jean Jaurès

La phase du gros œuvre (construction du bâtiment, menuiserie extérieure et toiture) se termine au 113/115, rue Jean Jaurès. L'immeuble de deux étages, avec deux ascenseurs et deux escaliers, abritera 31 logements du bailleur 3F et autant de places de stationnement. La fin des travaux est prévue pour 2012.

Vie économique



CITY AIR

➤ 20 ans de beauté

Ouvert depuis le 2 avril 1991, City Hair fête ses 20 ans avec de nombreuses promotions !

Chez City Hair, les clientes sont prises en charge de la tête aux pieds. **Dans une ambiance cocooning, des prestations de coiffure et d'esthétique** (maquillage, ongles, épilations, soins en tous genres, etc.) sont proposées. Avec un équipement de qualité et des procédés novateurs, l'équipe de cinq professionnelles met **son savoir-faire et sa technique au profit du bien-être de sa clientèle**. Transmise à une quinzaine d'apprentis en 20 ans, cette passion a permis l'évolution de City Hair pour **répondre aux demandes de plus en plus pointues des clients** ; mais également la **centralisation d'un maximum de prestations bien-être** dans une même enseigne. 20 ans d'expérience à découvrir en 2011 à travers des promotions. Rendez-vous sur www.cityhair.fr

■ City Hair – Coiffure / Esthétique : 89 av. du Général de Gaulle à Villeparisis.
Tél. : 01 64 67 28 18 (avec ou sans rendez-vous)

MDE ■■■ À votre service

La Maison de l'Emploi est avant tout un service de proximité. La structure municipale reflète la volonté politique de la ville et s'adresse à **tous les demandeurs d'emploi villeparisiens pour les informer, les aider dans leurs démarches et recherches d'emploi**.

■ MDE : 91, rue Jean Jaurès à Villeparisis. Tél. : 01 64 27 60 68
Fax. : 01 64 27 59 34. Email : mde.villeparisis@xiliane.net
Du lundi au vendredi 8h30-12h15 et 13h30-17h30 ; 18h le mardi, fermée vendredi après-midi.

➤ Coiffure et conseils de qualité

Une ambiance conviviale, des conseils personnalisés et des produits de qualité : voilà ce que propose Actuelle Coiff, ouvert depuis novembre dernier. Souriante et à l'écoute, Sylvie accueille ses clientes dans son salon refait à neuf et met ses **16 ans d'expériences** à leur service. « Je suis assez exigeante, j'aime la qualité, et j'ai été (bien) servie... Sylvie m'a rassurée, conseillée et je n'ai jamais été aussi bien coiffée. C'est une personne passionnée et passionnante ! », résume Patricia. **Coiffures classiques et tendances pour hommes, femmes et enfants** sont abordables chez Actuelle Coiff : 118 av. Eugène Varlin à Villeparisis - Tél. 01 64 76 02 45 www.actuellecoiff.e-monsite.com

ACTUELLE COIFF



2 A À Z

Diagnostic immobilier !

En activité depuis juillet 2009, la société « 2 A à Z Diagnostic Immo » propose aux particuliers de **diagnostiquer leur bien immobilier en vue d'une vente ou location. Une équipe de professionnels se rend sur place pour l'évaluer selon différents critères** : le gaz, l'électricité, la performance énergétique, les risques naturels et technologiques ou encore le plomb (pour les constructions avant 1949) ou l'amiante (1997). Outre les diagnostics obligatoires en cas de vente, **les particuliers peuvent également demander une évaluation volontaire de leur bien pour améliorer leurs performances et connaître les retombées sur leur budget.**

■ 2 A à Z Diagnostic Immo :
18 av. Perraton à Villeparisis.
01 64 27 42 59 / 06 48 27 42 59

GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS

Gilles Loubignac

Nervosité ou pétage de plomb ?

Nous venons de recevoir dans nos boîtes aux lettres un courrier du député de la circonscription qui s'en prend violemment à notre conseillère générale, Michèle Pélabère. Etant encore à 18 mois des élections législatives et à 3 ans de celles des futurs conseillers territoriaux, nous pourrions nous étonner de cette virulence à l'encontre d'une Villeparisienne à qui il reproche de ne pas parler ni du dossier de construction du nouveau commissariat de Villeparisis, ni de la gare du Mesnil-Amelot.

En fait, l'explication de cette agressivité est, peut être, à chercher dans notre réflexion actuelle sur l'intercommunalité. En effet, le maire de Claye-Souilly aurait beaucoup à perdre dans le cas de la création d'une communauté d'agglomération dans le nord de la Seine et Marne avec notamment Villeparisis, Mitry-Mory, Dammartin, Othis, Saint-Pathus et les communes riveraines de l'aéroport de Roissy. Nous ne pouvons que regretter la tournure que prennent nos relations avec le député qui semble oublier que le Mesnil-Amelot n'est ni dans sa circonscription actuelle ni dans le canton de Claye-Souilly et qui n'assume toujours pas, à ce jour, ses responsabilités en tant que président du SIARBB : plutôt que de polémiquer inutilement qu'attend-il pour rembourser à VILLEPARISIS les 400 000 € que nous a coûté l'effondrement de la Réneuse en juin 2010 ? Quant au commissariat, il faut reconnaître que, depuis 2006, et les promesses non suivies d'effets du ministre de l'intérieur M. SARKOZY, nous avons des raisons d'être prudents par principe.

GROUPE COMMUNISTE ET APPARENTÉS

Edith Boclet

Une intercommunalité librement consentie

L'intercommunalité doit reposer sur la volonté et le libre choix de chacune des communes de s'associer avec les autres pour porter dans l'intérêt des citoyens et conformément aux engagements pris devant eux par les élus, des projets communs. **Il nous semble essentiel que les choix de regroupement entre communes soient décidés par la population et basés sur la construction de projets partagés, prenant en compte la réalité du bassin de vie et d'emplois de nos populations, et avec le souci de maintenir une démocratie de proximité.**

De notre point de vue, il nous paraît plus pertinent que Villeparisis se tourne vers le nord, considérant : • que certaines communes avoisinantes et particulièrement notre plus proche voisine, ont décidé de rejoindre la communauté de communes de la Plaine de France (autour d'Othis) ; • les avantages que comporte la réalité d'un même bassin de vie et d'emplois ; • l'intérêt que peut représenter le pôle économique de l'aéroport de Roissy qui ne manquera pas de faire prospérer ce secteur • le poids dans la gouvernance de cette future agglomération que représenterait Villeparisis : plus de 40%. Bien évidemment, il nous faudra dans le même temps poursuivre nos actions pour une réforme plus juste de la fiscalité locale (pourquoi ne pas taxer les revenus financiers ?) et pour que les moyens alloués par l'Etat soient revalorisés. Faute de quoi les habitants seront soumis à une fiscalité locale de plus en plus lourde et à des services de plus en plus onéreux. Dans ce cadre, nombre de services publics risquent d'être supprimés, d'être transférés vers les grands pôles des intercommunalités et le secteur privé.

EUROPE ÉCOLOGIE - LES VERTS (EELV)

Nassera Menzel / Franck Rolland

Recherche de Pétrole de Schiste = Pollution Garantie : Villeparisis Concerné !

Sans aucune information et consultation, le gouvernement français a offert, à des sociétés nationales et étrangères le droit d'explorer/exploiter dans le sous-sol français le gaz /pétrole de schiste. La technique utilisée dite « fracturation hydraulique horizontale », consiste à provoquer des failles à l'aide d'un liquide envoyé à très forte pression, pour libérer le gaz /pétrole pris dans la roche compacte, à environ 2000 mètres de profondeur. Trois « ingrédients » sont nécessaires pour créer ces mini séismes : des quantités phénoménales d'eau (entre 15 000 et 20 000 m³), des produits chimiques (plus de 500) pour attaquer la roche et des microbilles pour maintenir ouvertes les failles. Cette technique pour ramener le gaz/pétrole à la surface est désastreuse sur le plan environnemental (pollution massive des nappes phréatiques et de l'air, destruction des paysages et de milieux naturels...) Des demandes de prospection sur plus de 80 % du département ont été effectuées notamment pour VILLEPARISIS, elles conduiraient inéluctablement aux mêmes dégâts ainsi qu'à des émissions accrues de gaz à effet de serre, alors même que notre pays s'est engagé à les diviser par quatre. On assiste là comme pour le Nucléaire à une démarche sans débat sur les risques encourus et sur la nécessité de lutter contre le gaspillage, de rechercher une meilleure efficacité énergétique et des alternatives renouvelables pour répondre à nos besoins énergétiques à moyen / long terme. Les écologistes exigent l'organisation d'un débat public, l'établissement d'un inventaire complet des conséquences environnementales, sanitaires, économiques et sociales de cette « nouvelle folie industrielle » et l'arrêt définitif des projets explorations / exploitations de gaz/pétrole de schiste sur l'ensemble du territoire français.

POUR UN NOUVEL AVENIR À VILLEPARISIS

Hervé Touguet, Suzanne Gorceix, Luc Coppin, Michèle Bernier

Souhaitent-ils vraiment un nouveau commissariat ?

Au moyen d'une banderole (financée par nos impôts) évoquant la construction du futur commissariat, le maire se présente en défenseur de la police. Étonnant de la part de quelqu'un dont la famille politique est plutôt prompt habituellement à blâmer l'action des forces de l'ordre. Souhaite-il vraiment la réalisation d'un commissariat ? Ses vives critiques contre le Gouvernement ne constituent guère le meilleur moyen de l'obtenir. Son intérêt purement politicien ne serait-il pas justement de ne jamais décrocher ce commissariat ? En ironisant sur cette « arlésienne », il met les rieurs de son côté. C'est une technique toujours efficace, on l'a constaté à la cérémonie des vœux. En tirant profit de la situation, il peut afficher compassion et solidarité à l'égard des policiers qui travaillent, il est vrai, dans des conditions difficiles et bientôt peut-être des prévenus en raison du manque de confort dans les cellules ? Outre une communication bien orchestrée, cette municipalité n'a finalement rien fait pour le commissariat, et semble même vouloir agir contre en retardant sa construction. Le maire donne même la recette dans son discours en évoquant un éventuel recours juridique contre le permis de construire ! N'oublions pas que le seul acte fort en la matière fut en 1993, sur proposition du Maire de l'époque, Jean BOUIGE, la mise à disposition par la ville du terrain, bien avant l'élection de l'équipe actuelle. Depuis critiques et ironie ont été les seules pierres jetées sur l'édifice par cette municipalité dont on sent poindre l'agacement quand Yves ALBARELLO, Député de la circonscription, obtient enfin le règlement de ce dossier.

<http://nouvelavenir-villeparisis.over-blog.com/>

Rappel : La direction de la publication rappelle que la ville se refuse à toute intervention, modification ou censure sur le contenu des textes qui, par définition, n'engagent que leurs auteurs.

État civil

NAISSANCES

- **18 octobre**
ROUAI Manel
- **16 novembre**
TAGRI Rayan
- **18 novembre**
DOUDOU--
BAUDONNEL-
LECLERCQ Thalia
- **22 novembre**
VIRAPIN Alycia
- **25 novembre**
HERNANDEZ Liam
- **27 novembre**
FERREIRA Emma,
MEFTAH Naïla
- **28 novembre**
SAGBOHAN Dennys
- **30 novembre**
VOIGNARD Beauty
- **1^{er} décembre**
KONE Mariam,
CELIK Meryem
- **3 décembre**
BOZDAL Maïssane
- **6 décembre**
BONNAFFÉ Lahna
- **7 décembre**
MAESTRO Michel
- **9 décembre**
ARRIVÉ Charlene,
TOPENOT Julie
- **10 décembre**
GAST Nolann,
JOUANNETAUD
Scheilay,
MOULANIER Anne
- **11 décembre**
MEFTAH Soraya
- **12 décembre**
BOUDJEMA Ghiles
- **13 décembre**
KERDOUCI Waïl
- **14 décembre**
JEANNE Timéo,
SERVAIS Chloé
- **15 décembre**
PEDRO Luis,
SAKO Miriam
- **17 décembre**
BENABDALLAH
Bilal et Marwane,
CHETOUANE Amrane,
CHOLLET Hanaé
- **19 décembre**
LECURIEUX-
LAFAYETTE Jamian,
LOUISSAINT Heather,
MAZARI Leylla,
TROUGNAC Mahé
- **20 décembre**
BELLAHSENE Adam,
LÈVÊQUE Adan
- **21 décembre**
HOURRI Anisse,
KÖK Serdar,
THIOU DE BRITO
Armand,
VIOTTY Jéhane
- **22 décembre**
AUBERT Lola
- **23 décembre**
JEYARAJAN
Akshaya et Ashvina
- **25 décembre**
BARQUERO Raphaël,
KIZAZA MBINGA
Maddy
- **26 décembre**
KAÇAR Baran
- **27 décembre**
DOS SANTOS
MARQUES Lucas
- **28 décembre**
MARCHAND Lise
- **30 décembre**
DO NASCIMENTO
BEGO Inaya,
WAJS--SAID
MEDJAHED Elyes
- **31 décembre**
LONSAGNE Kellia
- **1^{er} janvier**
LY Célia
- **2 janvier**
BES Romain
- **4 janvier**
CAUTIK Alizée,
FAHIM Abdellah
- **5 janvier**
IZDAGHNE Inès,
KOMPAORE
Michael-Alexander
- **6 janvier**
GENDARME Anthony,
RESTREPO Joshua
- **7 janvier**
BAZONGA LANDU
Kenaya,
MELINARD Nayah
- **9 janvier**
DEFONTAINE
Marc-Aurèle,
MOULIN Emmy
- **10 janvier**
MOROUCHE Yasmine
- **11 janvier**
KAADI Aya
- **12 janvier**
NIANG--BOUKAIS
Lounes,

- RAYNAL Amandine,
LUCAS
- MIGLIERRINA Lilou
- **13 janvier**
SAUTON Lisa
- **15 janvier**
JOLY LUBIN Leynessa
- **16 janvier**
SAAD Loqmane
- **17 janvier**
CAMARA Mamady,
REBERDIERE Sarah
- **19 janvier**
BOUCHER Nathan,
DE FREITAS Monica
- **21 janvier**
SATHIANANTHAN
Anushga
- **24 janvier**
CABOURO Lilian,
COLASSE Lyna,
EVRARD Manilow
- **25 janvier**
LAURET Mathias,
PLAQUIN Sofiann
- **28 janvier**
DAHMANI Lycia
- **5 février**
BREUGNOT Anaé
- **7 février**
SOUFACHÉ Léo
- **9 février**
VECCHIO Timothy
- **11 février**
CUVILLIER Rafael

PARRAINAGES CIVILS

- **18 décembre**
NAIL FICHEUX Aronn
- **24 décembre**
PEREZ
Mélisson et Mélinda

MARIAGES

- **28 août**
JACQ Romain
et PEDRONO Linda
- **18 décembre**
NAIL Franck
et FICHEUX Perrine
- HAYET Cédric
et MOKHTAR Radia
- **8 janvier**
BENMANSOUR
Naguib
et AMRI Aouatif

DÉCÈS

- **28 novembre**
COATGLAS Jacques
- **1^{er} décembre**
LOPEZ Berthe
née PASCUAL
- **3 décembre**
DELAFAÏE Yvonne
- **12 décembre**
PIQUET Pascal
- **14 décembre**
ANCELET Monique
- **10 janvier**
FARRUGIA
Jean-Baptiste
- **22 janvier**
DELVA Renée
née BALENCY
- **28 janvier**
BELLIOT Jacqueline
née TRANCHANT
- **29 janvier**
BONNET Paulette
née LHOMME
- **1^{er} février**
D'HOUDAIN Monique
née GUILLAUME

Publication de l'état civil

Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez, si vous êtes concernés, vous ou un membre de votre famille, vous opposer à la parution dans nos colonnes d'une naissance, d'un mariage, d'un baptême civil, de noces d'or ou d'un décès en le faisant savoir au service état civil.

Sans opposition, la publication de l'état civil se fera systématiquement.